



Varia - décembre 2022
Volume 1

Numéro 2
2022

Espaces Africains

Revue des Sciences Sociales

ISSN
2957-9279

Revue du Groupe de recherche PoSTer (UJLoG - Daloa - CI)
<https://espacesafricains.org/>



REVUE ESPACES AFRICAINS

Revue des Sciences Sociales

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La revue Espaces Africains est adossée au groupe de recherche pluridisciplinaire et international Populations, Sociétés & Territoires (PoSTer) basé à l'Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) de Daloa en Côte d'Ivoire. Elle a pour vocation la réflexion sur les problématiques des sciences sociales liées à la spatialisation et à la territorialisation des phénomènes sociaux en Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest, et plus généralement sur le continent. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants nationaux et internationaux de renom basés en Europe, dans différents pays africains, et en Côte d'Ivoire.

La revue offre un espace de publication aux chercheurs confirmés et en devenir sur les questions relatives aux mutations de nos sociétés et territoires africains, dans toute leur diversité et leurs spécificités locales. Elle s'intéresse aux relations entre les sociétés et leurs territoires, aux échelles locale, nationale, sous-régionale et continentale, au service du développement, dans l'optique de répondre aux défis sociétaux majeurs auxquels sont confrontées nos sociétés. Elle est donc fondamentalement pluridisciplinaire : géographie, sociologie, anthropologie, histoire, science politique, économie, et autres champs des sciences humaines et sociales, y bénéficient d'un espace privilégié d'expression.

Le comité de lecture de la revue est national et international, et la qualité de son contenu est assurée par des procédures d'évaluation par les pairs en double aveugle. Elle est ouverte à l'envoi spontané de contributions scientifiques, autant qu'elle est alimentée par des dossiers thématiques spéciaux et l'organisation de manifestations scientifiques visant à faire avancer la connaissance dans son champ de compétence. Elle s'adresse à la communauté académique, scientifique, au monde de la décision politique et économique, ainsi qu'au grand public, dans l'objectif de mettre la connaissance des sociétés africaines et leurs espaces à la disposition de tous.



ÉQUIPE ÉDITORIALE

RÉDACTEURS EN CHEF

Florent **GOHOUROU**

Maître de conférences

Enseignant-chercheur – Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) – Daloa (Côte d’Ivoire)

Chercheur associé – MIGRINTER (UMR 7301- CNRS - Université de Poitiers - France)

Directeur – Groupe de recherche PoSTer (Daloa – Côte d’Ivoire)

fgohourou@yahoo.com

Cédric **AUDEBERT**

Directeur de Recherche au CNRS

Laboratoire caribéen des sciences sociales (UMR 8053 - Université des Antilles - France)

cédric.audebert@cnrs.fr

COMITÉ EDITORIAL

- Cédric **AUDEBERT** - Directeur de recherche au CNRS - Université des Antilles (France)
- Céline Yolande **KOFFIE-BIKPO** - Professeure Titulaire - UFHB (Côte d’Ivoire)
- Florent **GOHOUROU** - Maître de Conférences - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Michel **DESSE** - Professeur des Universités - Nantes Université (France)

SECRETARIAT DE RÉDACTION

- Akotto Ulrich Odilon **ASSI** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Christian **WALI WALI** - Enseignant-chercheur - Université Omar-Bongo (Gabon)
- Gue Pierre **GUELÉ** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Kopeh Jean-Louis **ASSI** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Mohamed **KANATÉ** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- N’kpomé Styvince Romaric **KOUAO** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)
- Quonan Christian **YAO-KOUASSI** - Enseignant- chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)

TRÉSORIER

- Didier-Charles **GOUAMENÉ** - Enseignant-chercheur - UJLoG (Côte d’Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Membres internationaux du comité scientifique et de lecture

- Amadou **DIOP** - Professeur Titulaire - Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- Amélie-Emmanuelle **MAYI** - Maître de conférences - Université de Douala (Cameroun)
- Bara **MBOUP** - Maître de conférences - Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- Mohammed **CHAREF** - Professeur Titulaire - Université d'Agadir (Maroc)
- Cheikh **N'GUIRANE** - Maître de conférences - Université des Antilles (France)
- Christine **MARGÉTIC** - Professeure des Universités - Nantes Université (France)
- Fabio **VITI** - Professeur des Universités - Université Aix-Marseille (France)
- Follygan **HETCHELI** - Professeur Titulaire - Université de Lomé (Togo)
- Guy Serge **BIGNOUMBA** - Professeur Titulaire - Université Omar-Bongo (Gabon)
- Kossiwa **ZINSOU-KLASSOU** - Professeure Titulaire - Université de Lomé (Togo)
- Koudzo Yves **SOKEMAWU** - Professeur Titulaire - Université de Lomé (Togo)
- Léandre Edgard **NDJAMBOU** - Maître de conférences - Université Omar-Bongo (Gabon)
- Michel **DESSE** - Professeur des Universités - Nantes Université (France)
- Moussa **GIBIGAYE** - Professeur Titulaire - Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Patrick **POTTIER** - Maître de Conférences - Nantes Université (France)
- Pierre **KAMDEM**, Professeur des Universités – Université de Poitiers (France)
- Rémy **BAZENGUISSA-GANGA** - Directeur d'études - IMAF(Paris - France)
- Serge **LOUNGOU** - Maître de Conférences - Université Omar-Bongo (Gabon)
- Toussain **VIGNINO** - Professeur Titulaire - Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Membres nationaux du comité scientifique et de lecture

- Abou **SANGARE** - Professeur Titulaire - UAO (Côte d'Ivoire)
- Adou Marcel **AKA** - Maître de conférences - UJLoG (Côte d'Ivoire)
- Anoh Paul Koffi **KOUASSI** - Professeur Titulaire - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Arsène **DJAKO** - Professeur Titulaire - UAO (Côte d'Ivoire)
- Assouman **BAMBA** - Professeur Titulaire - UAO (Côte d'Ivoire)
- Atsé Alexis Bernard **N'GUESSAN** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Auguste Konan **KOUAKOU** - Maître de Conférences - UJLoG (Côte d'Ivoire)
- Axel Désiré Dabié **NASSA** - Professeur Titulaire - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Bi Tozan **ZAH** - Maître de conférences - UAO (Côte d'Ivoire)
- Céline Yolande **KOFFIE-BIKPO** - Professeure Titulaire - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Chiaye Claire **YAPO-CREZOIT** - Maître de recherche - IPCI (Abidjan – Côte d'Ivoire)
- Dadja Zénobe **ETTIEN** - Maître de conférences - UAO (Côte d'Ivoire)
- David Pébanagnanan **SILUÉ** - Maître de conférences - UPGC (Côte d'Ivoire)
- Didié Armand **ZADOU** - Maître de conférences - UJLoG (Côte d'Ivoire)
- Didier-Charles **GOUAMENÉ** - Maître de conférences - UJLoG (Côte d'Ivoire)

- Drissa **KONÉ** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Fato Patrice **KACOU** - Maître de Recherche - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Gbété Jean Martin **IRIGO** - Maître de conférences - UPGC (Côte d'Ivoire)
- Henri **BAH** - Professeur Titulaire -UAO (Côte d'Ivoire)
- Irène **KASSI-DJODJO** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Kouadio Eugène **KONAN** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Kouakou Siméon **KOUASSI** - Professeur Titulaire - USP (Côte d'Ivoire)
- Lasmé Jean Charles Emmanuel **ESSO** - Maître-assistant - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Paterne Yapi **MAMBO** - Maître de conférences - UFHB (Côte d'Ivoire)
- Yao Jean-Aimé **ASSUÉ** - Maître de conférences - UAO (Côte d'Ivoire)



SOMMAIRE

1- MAMADOU THIOR – MICHEL DESSE

Tension autour des Aires Marines Protégées (AMP), Levier de Gouvernance pour la gestion des ressources marines côtières en Casamance (Sénégal)-----7-24

2- BRICE IBOUANGA – EPIPHANE MOUVONDO – LÉANDRE EDGARD NDJAMBOU

Ports et développement des réseaux intérieurs : Le cas d’Owendo et de Port-Gentil au Gabon-----25-42

3- CHRISTIAN WALI WALI – STÉPHANE ONDO ZE

Les activités interlopes à la frontière sud du Gabon : Acteurs et enjeux -----43-57

4- ABOU SY AMADOU

Caractérisation chimique des sédiments des fonds marins de la petite côte du Sénégal : Analyse à partir d’échantillons prélevés à Joal-Fadiouth-----58-71

5- DOME TINE – MBAGNICK FAYE – GAYANE FAYE – GUILGANE FAYE

Analyse par imagerie satellitaire de la dynamique de l’occupation du sol dans les rivières du Sud : De la basse Casamance (Sénégal) au Rio Gêba (Guinée-Bissau)-----72-92

6- HALIMATOU ABOUBACAR TOURE – ROGER ZERBO

Les perceptions du changement climatique et adaptation aux risques naturels au Centre-Nord et au Plateau-Central du Burkina Faso -----93-108

7- AKA GISCARD ADOU – KOUADIO CHRISTOPHE N’DA – GBAWLI NIXON KOUASSI

Impacts ressentis de la variabilité climatique et stratégies d’adaptation des paysans de la localité de Brizéboua (Centre-ouest ivoirien) -----109-122

8- GBÈLIDJI HERMANN JUSTE MANSI – HONORAT EDJA – GUY SOUROU NOUATIN

Pratiques d’anticipation des besoins d’eau potable par les systèmes de l’action publique à Banfora-----123-137

9- SOSTHÈNE PAROLE MBIADJEU-LAWOU – SEVERINE ETOUNOU – GABRIEL ANGE KAMDEM TEGUIA – MAMA NTOUPKA – MESMIN TCHINDJANG

Impacts du Barrage de la Mape sur la sécurité alimentaire de la ville de Bankim (Adamaoua-Cameroun)-----138-155

10- HOUPHOUËT JEAN-CLAUDE DIBY

Hévéaculture, production vivrière et sécurité alimentaire dans le département d'Aboisso (Sud-est de la Côte d'Ivoire) -----156-173

11- LETICIA NATHALIE SELLO MADOUGOU (ÉPOUSE NZÉ)

Analyse des mesures de résolutions du conflit Homme-éléphants au Gabon : entre solutions insuffisantes et inadaptées ?-----174-190

12- MOMAR DIONGUE

La commission villageoise et la gouvernance des lotissements administratifs dans les périphéries de Dakar (Sénégal) : Acteurs, enjeux et logiques de transformation de l'espace -----191

13- SOULEYMANE DIA

Les catégories dites émergentes de la Géographie au Sénégal : Exploration avec la grille de l'approche risque -----

14- DONALD MENSANH MADEGNAN – JACOB AFOUDA YABI – GUY SOUROU NOUATIN

Interactions entre les différents maillons de la chaîne de valeur de la tomate fraîche dans les communes de Klouékanmè et Lalo-----



Revue des Sciences Sociales

Numéro 2 | Vol. 1

Varia – décembre 2022

TENSION AUTOUR DES AIRES MARINES PROTÉGÉES (AMP), LEVIER DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RESSOURCES MARINES CÔTIÈRES EN CASAMANCE (SÉNÉGAL)

TENSION AROUND MARINE PROTECTED AREAS (MPAs), A GOVERNANCE LEVER FOR THE MANAGEMENT OF COASTAL MARINE RESOURCES IN CASAMANCE (SENEGAL)

MAMADOU THIOR – MICHEL DESSE

RÉSUMÉ

L'espace maritime de la Casamance est devenu le théâtre de compétitions entre projets de territoires locaux et internationaux. Ces compétitions se traduisent par des tensions entre les populations locales et les pêcheurs, exploitants et occupants traditionnels de ces espaces. D'autres conflits sont le fait de populations exogènes : pêcheurs migrants, sociétés de pêche industrielle, touristes, spéculateurs immobiliers et l'exploitation minière, gazière et pétrolière. Ces différents acteurs développent des formes de compétition non maîtrisées par les politiques publiques incitant l'État du Sénégal à recourir à des aires marines protégées (AMP). La promotion du mode de gouvernance de ces AMP, devenue une tendance du fait de la démarche participative mise en avant,

révèle la volonté commune de préservation des ressources naturelles.

Il s'agit d'étudier le rôle des Aires Protégées dans la régulation des tensions autour des ressources marine et côtière en Casamance. La démarche est basée sur l'exploitation des documents et d'entretiens auprès des acteurs des aires marines protégées de la Casamance.

Mots clés : Sénégal, Casamance, aire marine protégée (AMP), Aire du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC), gouvernance, ressources marines

ABSTRACT

The maritime space of Casamance has become the scene of competition between local and international territory projects. These competitions result in tensions between local populations and fishermen, who are the traditional users and occupants of these areas. Other conflicts are caused by exogenous populations: migrant fishermen, industrial fishing companies, tourists, property speculators and mining, gas and oil exploitation projects. These different actors are developing forms of competition that are not controlled by public policies, prompting the Senegalese government to resort to marine protected areas (MPAs). The promotion of the mode of governance of these

MPAs, which has become a trend due to the participatory approach put forward, reveals the common will to preserve natural resources.

The aim is to study the role of protected areas in the regulation of tensions around marine and coastal resources in Casamance. The approach is based on the use of documents and interviews with stakeholders of marine protected areas in Casamance.

Keywords: marine protected areas, MPAs, Indigenous and community conservation area, (ICCA), governance, resources, Senegal, Casamance.

INTRODUCTION

Le littoral de la Casamance connaît de vives dynamiques sociales et économiques qui affectent les milieux et les biocénoses marines et estuariennes. Les différentes planifications de l'espace portaient sur un développement de la pêche par la modernisation de la filière (quai de pêche, équipements, machines à glace). Tout ceci a contribué à attirer de nouvelles communautés de pêcheurs venues de la Gambie et du nord du Sénégal renforçant les atteintes sur les milieux surtout en pleine saison (Thior et al., 2021 : 3 ; Thior 2022 : 2 ; Desse et al., 2022 : 9). Malgré les efforts de rationalisation des pêches, on constate toujours le gaspillage des ressources halieutiques lié au trop faible nombre de machines à glace, d'entrepôts frigorifiques. Cette mauvaise gestion des ressources porte aussi sur les mangroves (coupes, comblements) ou sur les cordons dunaires (piétinement et dégradation du couvert végétal) qui accueillent l'essentiel des activités économiques de transformation du poisson (séchage, fumage, chargement des poissons). Les sources de conflits et de compétitions entre les usagers se traduisent par des tensions d'une part entre pêcheurs, exploitants et occupants traditionnels de ces espaces, d'autre part, entre les pêcheurs migrants

et industriels, les touristes, les spéculateurs immobiliers et les projets d'exploitations minières, gazières et pétrolières (Cormier-Salem 2013 : 11 ; Thior et al., 2021 : 2 ; Desse et al., 2022 : 2).

Par ailleurs, les ressources halieutiques qui se raréfient, entraînent la migration de pêcheurs qui se voient interdire l'accès aux pêcheries désormais protégées et réservées aux communautés riveraines. De nouvelles zones se ferment aussi du fait de l'exploitation naissante des hydrocarbures. Les espaces d'exploitation se rétractent et les tensions deviennent plus vives d'autant que les frontières maritimes se ferment. En effet, si longtemps, les marins-pêcheurs sénégalais ont montré leur capacité à conquérir la mer, à étendre leur territoire halieutique dans les eaux atlantiques ouest-africaines, cet espace maritime est désormais fermé et limité. Les causes n'en sont pas uniquement techniques, ni socioculturelles, mais politiques (Cormier-Salem 2013 : 10 ; Thior 2021 : 2). Les zones de pêche situées dans l'espace maritime de la Gambie ou au Sud dans les Bijagos en Guinée-Bissau sont soumises à des quotas de capture parfois très insuffisants (Thior et al., 2022 : 3).

Ainsi, malgré les efforts du Sénégal par la mise en place de politiques stratégiques nationales de gestion intégrée des zones côtières et de son implication à l'élaboration du schéma directeur du littoral de l'Afrique de l'Ouest (Mission d'Observation du Littoral ouest-africain, West Africa Coastal Areas Program), les outils de gouvernance parfois très globaux, semblent se heurter à de nombreuses insuffisances, tant dans la législation que dans l'application. L'objectif d'une AMP ne doit-il pas dépasser la simple protection des écosystèmes pour devenir un véritable projet de territoire au service des habitants afin de maintenir la productivité et le dynamisme des différentes filières d'activités et de

lutter contre les déséquilibres des écosystèmes côtiers ? Ces enjeux de planification ne renvoient-ils pas à l'éternel débat sur la nature des mécanismes de gouvernance territoriale, géopolitique et au fonctionnement des pratiques institutionnelles qu'ils suscitent ?

L'objectif de cette contribution est d'étudier le rôle des Aires Protégées dans la régulation des tensions autour des ressources marine et côtière en Casamance. Il s'agit spécifiquement d'analyser les tensions autour des ressources, et les modèles de gouvernance et gestion participative des ressources marines et côtières à travers les deux cas d'APAC en Casamance.

1. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les données mobilisées pour analyser les tensions autour des ressources marines côtières sont de nature qualitative. Elles proviennent d'une revue documentaire, d'une campagne d'observations directes sur le terrain pour chaque AMP en février 2020 ; d'entretiens auprès des capitaines d'AMP, des responsables d'AMP et APAC, des chefs de communautés de pêcheurs. Par ailleurs, des entretiens et focus group auprès d'utilisateurs, et un travail de comptage et observation, tirés de la thèse de Thior

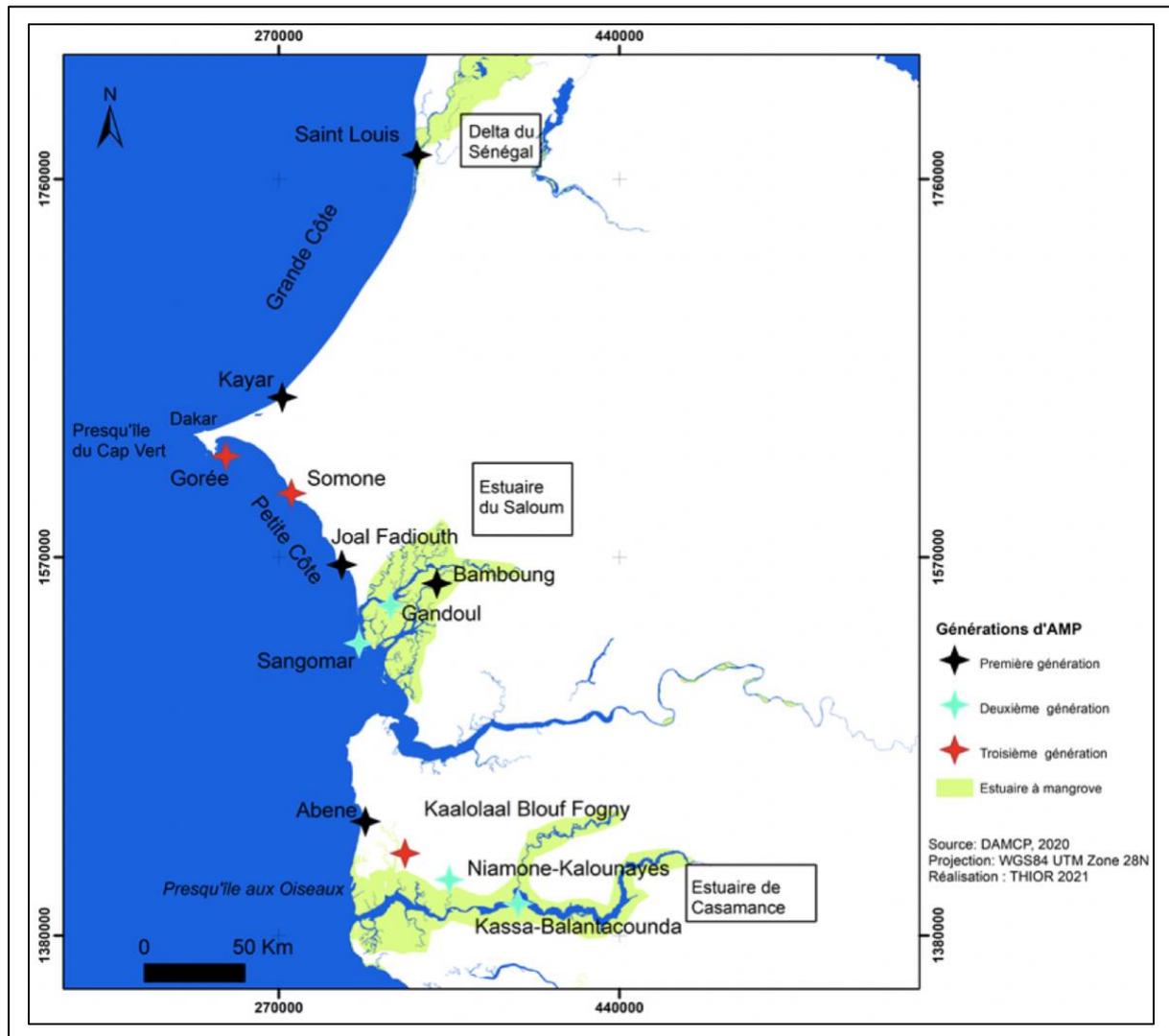
(2020). Une mission de terrain en 2019 a également été réalisée dans le cadre du programme PADDLE en Basse Casamance. Une approche complémentaire soutient cette démarche en s'appuyant sur la cartographie des aires protégées et le recensement des activités en tensions et la localisation des zones conflictuelles d'après images *Google Earth* (2020). La cartographie a été réalisée avec les logiciels SIG (Système d'Information Géographique)

2. RÉSULTATS, ANALYSES ET DISCUSSION

Les travaux d'investigation sur les différentes aires protégées (fig.1) ont permis d'analyser les questions liées aux tensions autour des ressources, à la gestion participative des ressources marines et côtières, aux différents types de gouvernance entre AMP et APAC en

Casamance, et d'étudier deux cas particuliers des sites naturels sacrés et de conservation des ressources naturelles de Kawawana de Mangagoulack et Kapak Olal de Mlomp en Casamance.

Fig. 1 : Les différentes générations d'AMP au Sénégal



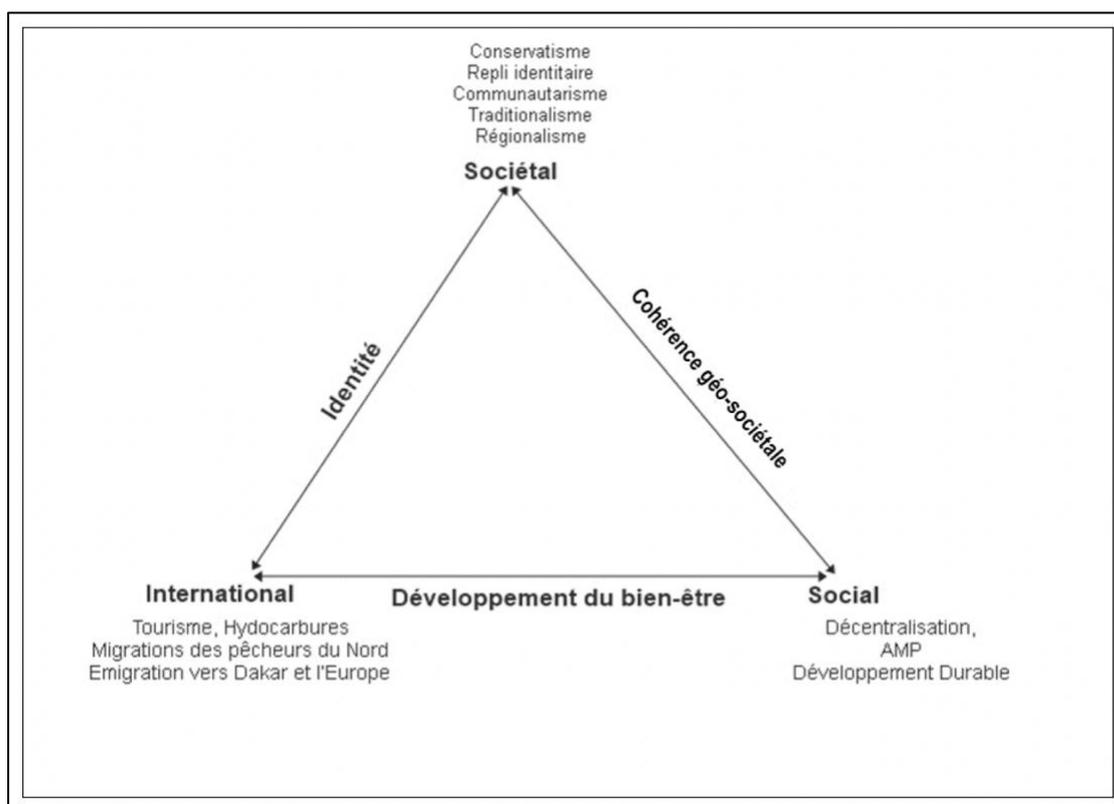
Réalisation : Thior, 2021/ Sources : RAMPAP, CSE

2. 1. LES TENSIONS AUTOUR DES RESSOURCES

Toute structure territoriale s’organise en fonction des composantes sociétales, internationales et sociales sur lesquelles le

levier de la gouvernance peut s’exercer pour un projet commun (Miossec 2011 : 11) (fig. 2).

Fig. 2 : Schéma général des tensions territoriales d’après Jean-Marie Miossec



Réalisation : Thior, 2021/ Sources : Miossec, 2011

Pour Miossec (2011 : 11), il existe trois tensions principales qui animent les territoires : l’identité, la cohérence géo sociétale et le développement du bien-être. En fonction de ces tensions et de ces leviers, on peut appréhender la capacité des sociétés à intégrer ou non les apports extérieurs, à dépasser les chocs et éviter les replis. La cohérence des territoires nécessite un contrat social qui repose sur le développement, une identité assumée, permettant un niveau de bien-être et de cohérence géosociétale.

Depuis les années 1980, la Casamance connaît des dynamiques vigoureuses qui impactent les territoires, les sociétés locales et en particulier les Diolas, qui sont traditionnellement riziculteurs et pêcheurs dans l’estuaire du fleuve Casamance (Cormier-Salem 2019 : 4 ; Sané et al., 2021 : 9).

On notera une série de tensions entre les composantes sociétales et internationales. La mise en tourisme de la station de Cap Skiring autour de quelques grands hôtels internationaux a été renforcée par l’aéroport (Sy et al., 2018 : 4). Dans un

second temps, les entrepreneurs nationaux venant de la Petite Côte ou d’Europe ont développé une petite hôtellerie, renforcée par l’installation de retraités européens à l’année ou dans des logiques de birésidentialité. D’autres structures plus modestes ont essaimé le long du littoral vers Kafountine ou à l’intérieur des terres (Diogué, Cabrousse, Elinkine). Ces activités, grandes consommatrices d’espaces, sont à l’origine des dynamiques d’occupation des sols parfois contradictoires sur l’espace littoral. Outre les tensions foncières, on notera les impacts environnementaux (pollution, comblement de mangroves) et sociaux (prostitution et dépendance des emplois touristiques aux aléas des crises mondiales).

A noter également qu’au regard du développement du quai de pêche de Cap-Skiring, les plages de la zone hôtelière de Club Med ou de l’hôtel Savana subissent des pollutions liées aux activités de transformation des produits de pêche. Par ailleurs, de plus en plus, sur les plages d’Abéné et de Kafountine, il y a des ateliers de constructions

et de réparations de pirogues, des usines de fabrication de glace, des sècheries et des fumeries (odeur du poisson et fumée dans l'air) ; tout cela rend la zone moins attirante aux yeux des touristes. Sur les plages du Club Med, il arrive que les déchets ou les produits halieutiques non désirés et laissés sur l'estran du quai en marée basse soient engloutis par les vagues au retour de la marée, puis transportés vers les plages où se baignent les touristes. Cette situation d'insalubrité soulève très souvent des tensions entre ces usagers. Pourtant, la pêche et le tourisme se complètent, car les hôtels sont fournis en produits halieutiques par les pêcheurs. Mais, malgré cette interdépendance entre fournisseur de produits halieutiques et acheteurs, leur proximité est parfois source de conflits.

Dans le même temps, de fortes dynamiques animent le secteur de la pêche. Jusqu'aux années 1970-1980, les activités de pêche maritime artisanale se limitaient à quelques sites du littoral sénégalais (Dahou 2009 : 45 ; Cormier-Salem, 2013 : 11 ; Thior et *al.*, 2021 : 3). Ces principaux sites étaient localisés sur les côtes nord notamment à Guet Ndar à Saint-Louis, Kayar sur la Grande Côte, Mbour et Joal sur la Petite Côte. En Casamance, quelques rares campements de pêcheurs migrants (Cap Skirring Kafountine, Ziguinchor) comptaient moins d'une dizaine de pirogues. Mais, en dépit de la présence légère des pêcheurs Niominka et Thioubalo, les autochtones maintenaient l'organisation de leur espace maritime (Sané et *al.*, 2017 : 14 ; Thior et *al.*, 2022 : 8)

Progressivement, sont apparues des pratiques de pêche utilisant des techniques plus actives pour la recherche de poisson de valeur à des fins commerciales (Cormier-Salem, 1999 : 16 ; Diouf, 2016 : 54). Cette innovation dans les pratiques de pêche est en rapport avec l'arrivée de pêcheurs en provenance d'autres contrées sénégalaises (Saint-Louis, Saloum, etc.), mais également de la sous-région (Ghana, Sierra Léone). Depuis quelques années, des pêcheurs originaires du Mali se

spécialisent aussi dans la pêche en estuaire et concurrencent les pêcheurs Diola.

Ces impulsions extérieures entrent en conflit avec la composante sociétale et se matérialisent par les mouvements identitaires et séparatistes casamançais et l'insécurité qui marque la zone frontalière avec la Guinée Bissau. A l'échelle des communautés de base, on assiste au maintien et à la recherche de l'identité Diola autour des fêtes rituelles, le maintien d'une culture animiste conjuguée à la pratique de l'Islam. La sortie de la crise politique de la Casamance, est passée par la décentralisation qui a permis de répondre à certaines attentes locales, d'atténuer les tensions entre le sociétal et le social. C'est aussi dans ce cadre que l'on pourra comprendre l'évolution de la mise en place des AMP vers des projets de plus en plus coconstruits et s'appuyant sur la concitoyenneté qui apporte une cohérence géosociétale.

Les crises mondiales, économiques et sanitaires pèsent sur les populations et les territoires de Basse Casamance. De même, la surpêche qui impacte les stocks halieutiques, comme la forte érosion du littoral propre aux milieux vaseux estuariens renforcée par le changement climatique impacte fortement les sociétés et les communautés dépassant parfois les capacités locales et les réponses politiques. Les tensions entre les composantes internationales et sociales pèsent donc sur les niveaux de vie et le sentiment de bien-être des populations. A Kafountine, le quai de pêche, jouxte l'AMP d'Abéné et accueille les pêcheurs migrants venus du nord du Sénégal, qui pêchent surtout en mer, mais qui peuvent à l'occasion pêcher dans l'estuaire. Pourtant, l'AMP d'Abéné maritime et estuarienne semble privilégier les écosystèmes des bolong (fig. 3)

Fig. 3 : Éléments de conflit entre quai attractif de Kafountine et l’AMP d’Abéné



Cliché M. Desse, 2020

Contrairement à ce qu’on peut observer sur la façade maritime, la pêche artisanale et le tourisme sont bien compatibles dans l’estuaire (fig.4).

Fig. 4 : petite pêche artisanale dans les bolong, (d) petite hôtellerie sur l’île de Carabane à l’embouchure de la Casamance



Cliché M. Desse, 2020

2.2. D’UNE MOUVANCE DE PROTECTION DU PATRIMOINE LITTORAL À UNE GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES

La pression sur les ressources halieutiques, les compétitions et conflits entre les usagers d’un espace maritime difficilement contrôlable rendaient les politiques publiques inefficaces. Ces dernières ont ainsi évolué dans le temps intégrant à chaque étape de nouveaux concepts, avec des moyens et outils. Ainsi, entre 1970 et 1990, on passe de la « gestion

rationnelle » à des politiques basées sur la protection du patrimoine littoral (Cormier-Salem, 2013 : 3 ; Thior 2020 : 332). Depuis deux décennies, avec la logique des AMP, les concepts se multiplient (intégré, cogestion, gestion participative, communautaire, etc.) tout en tournant autour de l’implication des communautés locales.

2.2.1. L'EXPLOITATION RATIONNELLE : UNE PREMIÈRE PRÉOCCUPATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La première préoccupation des politiques publiques dans un contexte de raréfaction de la ressource fût l'exploitation rationnelle. Ce choix a permis l'augmentation de la production suite d'une part à la modernisation des infrastructures de pêches occasionnant les installations des usines de transformation et de conservation du poisson. D'autre part aux accords de pêche avec les industries européennes ayant une plus grande capacité d'exploitation que les pêcheries artisanales. Ainsi, l'économie maritime a significativement progressé au point que la ressource s'en est trouvée menacée. La protection devient donc une nouvelle préoccupation des politiques dans un contexte d'intensification de la production au détriment de l'exploitation rationnelle.

2.2.2. DES POLITIQUES DE PROTECTION POUR LIMITER L'EXPLOITATION INTENSE DES RESSOURCES

Face à l'exploitation intense des ressources, une première réaction a consisté alors à introduire de nouvelles mesures de régulation des pratiques de pêche sur le plan technique et matériel. Des plans d'action pour protéger le patrimoine littoral ont vu le jour prenant par exemple la forme de mesure d'interdiction de pêche dans les affluents des fleuves côtiers (les bolong) considérés comme des zones de reproduction. A cela s'est ajoutée l'action des Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales militant pour la préservation de la biodiversité (Union internationale pour la conservation de la Nature, World Wildlife Fund, OCEANIUM) et des associations locales de défense de la nature éveillant la conscience sur la raréfaction de certaines espèces à cause des pratiques de pêche jugées destructrices. Cependant, ces politiques de protection, n'ayant pas été assez inclusives, sont finalement restées sans lendemain.

2.2.3. L'ÈRE DES AMP, UNE APPROCHE PARTICIPATIVE POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES

La convention sur la biodiversité de Rio 1992 a fait repenser les modes de gestion amorçant déjà les concepts de gestion intégrée, participative, de cogestion, etc. L'Aire Marine Protégée est devenue un concept polysémique. L'État du Sénégal a intégré dans son dispositif institutionnel et environnemental une gestion participative prenant en compte les savoirs locaux et traditionnels des communautés locales. Parmi ces politiques de gestion des ressources halieutiques, une première génération d'AMP a vu le jour, dont cinq créées par décret présidentiel no 2004-1408 du 4 novembre 2004 (tabl. 1). Ainsi, la volonté de l'État de poursuivre cette politique s'est manifestée par la mise en place de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP), par décret no 2012-543 du 24 mai 2012. Au Sénégal, la création, l'extension et la mise en réseau d'AMP sont désormais conçues comme des outils de contrôle (et d'inclusion) des pêcheurs. En effet, il s'agit des outils de gestion partagée et durable des ressources marines et littorales (Cormier-Salem, 2013 : 8 ; Thior et *al.*, 2021 : 7).

A partir de 2014 jusqu'en 2016, une seconde génération d'AMP a vu le jour afin de faire face aux différents défis et enjeux de conservation de la biodiversité, ainsi qu'à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers. Devenues un modèle de référence en matière de conservation des ressources, de nouvelles aires protégées ont été créées à partir de 2019 pour augmenter le taux de couverture du réseau national d'aires protégées côtières (AMP et RNC : Réserve Naturelle Communautaire) et ainsi améliorer la gestion des AMP et des RNC sur le plan de la gouvernance participative des ressources avec une forte implication des communautés locales (Plan d'Aménagement et de Gestion de l'AMP de Somone 2018). Désormais, l'implication des populations dans la gestion de l'environnement est considérée comme un succès.

Tabl.1 : Principales Aires Marines Protégées au Sénégal

Génération	AMP	Année de création	Objectif
Première génération	Saint-Louis,	2004	Contrôler l’exploitation abusive des ressources halieutiques
	Cayar,	2004	
	Joal Fadiouth,	2004	
	Bamboung	2004	
Deuxième génération	Niamone Kalounayes	2015	Faire face aux différents défis et enjeux de conservation de la biodiversité, ainsi qu’à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers
	Kassa Balantacounda	2016	
	Gandoul	2014	
	Sangomar	2014	
Troisième génération	Gorée	2020	Renforcer les politiques publiques et promouvoir un développement économique et social des communautés locales
	Somone	2020	
	Kaalolaal Blouf- Fogny (KBF)	2020	

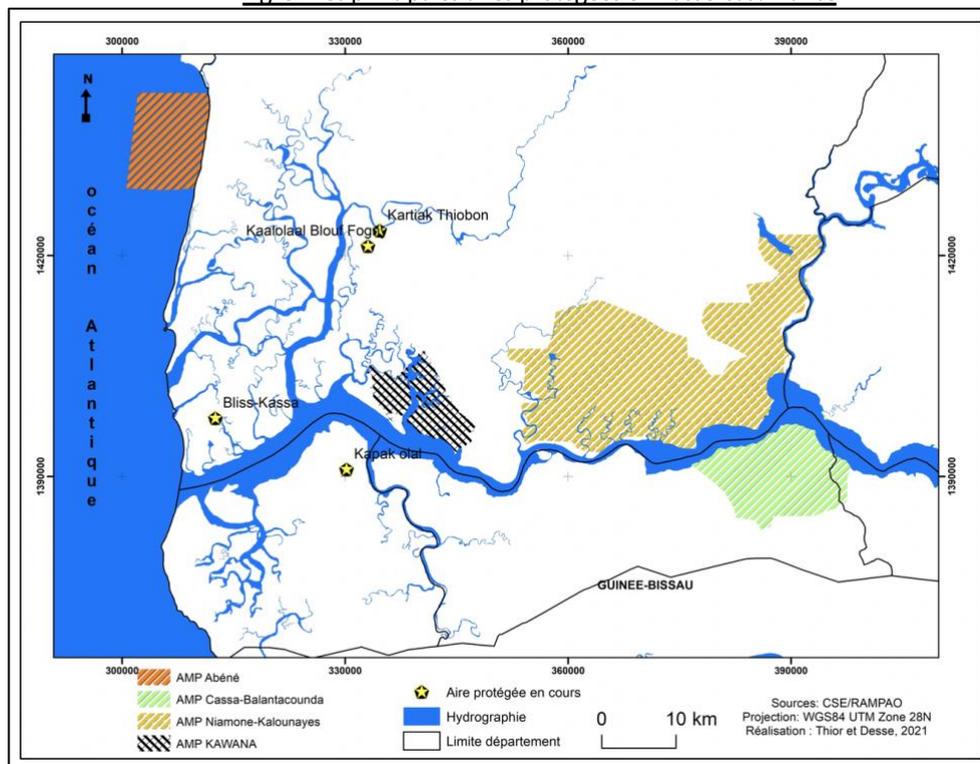
Source : Thior, 2022

2.3. LES AMP ET LES APAC, DES GOUVERNANCES DIFFÉRENCIÉES EN CASAMANCE

Au regard de la pression sur les ressources, accentuée en partie par les politiques de modernisation (quais de pêche) qui intensifient la production, des initiatives locales se développent et font évoluer les politiques de gestion des ressources naturelles. Ce changement de gouvernance se traduit au Sénégal par la création, l’extension et la mise en réseau d’AMP.

Celles-ci ne sont plus conçues comme des outils de contrôle (et d’exclusion) des pêcheurs, mais comme des outils de gestion partagée et durable des ressources marines et littorales (Cormier-Salem 2013 : 2 ; Thior 2020 : 335). La Casamance, abrite les AMP d’Abéné de Niamone-Kalounayes, du Kassa-Balantacounda et de Kaalolaal Blouf-Fogny, les Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) Kawawana de Mangangoulack, Kapak olal de Mlomp Kassa Kassa Bliss, et Karthiack-Thiobon (fig. 5).

Fig. 5 : Les principales aires protégées en Basse Casamance



Réalisation : Thior, 2021/ Sources : RAMPAO, CSE

L'AMP d'Abéné existe depuis 2004 dans un contexte de baisse des débarquements de poissons. Elle couvre 119 km² et constitue la seule AMP de la Casamance à s'étendre sur 11 km vers le large tout en occupant le littoral jusqu'à la frontière gambienne constituée d'estuaires riches en lamantins, crocodiles et dauphins. Sur les plages, viennent pondre les tortues durant l'hivernage de juillet à décembre. Les projets touristiques y sont rares (aucune visite organisée), encadrés par l'AMP et ne permettent pas de générer des revenus compensatoires à la perte de la zone de pêche. La proximité du quai de pêche de Kafountine, la détérioration du mirador de surveillance et des balises qui délimitent l'AMP sont le signe des moyens modestes et des capacités d'intervention. Une éventuelle exploitation du zircon pourrait entamer une partie des efforts réalisés.

L'AMP de Niamone-Kalounaye, localisée en amont de Ziguinchor, à l'intérieur de l'estuaire sur 63 998 ha, a été créée par décret en novembre 2015, et a pris vraiment effet en janvier 2018. Environ 72 sites y sont recensés. Elle bénéficie d'une gestion coutumière des ressources naturelles. Elle est délimitée en une zone de repos biologique avec des pêches expérimentales de contrôle, une zone de pêche libre, toute l'année, avec des filets d'un maillage minimum de 25 mm et une dernière partie, limitée aux pirogues à pagaie et à moteur même pour les actions de pêche. Les populations locales vivent essentiellement de la pêche, de l'ostréiculture, de la riziculture et de l'élevage.

Dans cette AMP, ce sont les maires des trois communes et les populations qui ont demandé au Ministère de l'Environnement la mise en réserve. Les services de l'État ont alors délégué une mission d'expertise de la valeur écologique. Un diagnostic est posé après deux années de démarche participative incluant les acteurs socioprofessionnels, les élus, les chefs de village, les sages, les chefs coutumiers, les organisations communautaires, les femmes pour procéder au plan d'aménagement et de gestion. Pour chaque groupe et chaque commune, il y a deux délégués des chefs de villages, six pour la pêche, six pour la promotion féminine... Le comité de gestion devient le bureau chargé avec la commission technique de mettre en place le plan

d'aménagement et de gestion. L'objectif est de sensibiliser la population avec des règles de gestion consensuelle (règlement intérieur créé par le comité de gestion) pour faire connaître, autoriser/interdire. La commission de surveillance se compose de patrouilles mixtes d'agents assermentés et de pêcheurs. L'AMP s'accompagne d'un programme d'activités génératrices de revenus, pour avoir une acceptation sociale, dans les domaines de la culture d'huîtres, de la pisciculture, de l'apiculture, et le développement du tourisme équitable, avec des circuits pédestres et des éco-guides. Les bailleurs de fonds (IUCM petits financements (réseau d'AMP de l'Afrique de l'Ouest) sont à l'origine des créations d'emplois, car il n'y a pas de bailleurs du secteur privé.

2.3.1. LES AMP EN CASAMANCE, RÉSULTAT D'UNE INJONCTION DE PLUS EN PLUS PRESSANTE

Malgré la volonté de l'État de faire des AMP d'Abéné, de Niamone-Kalounayes, du Kassa-Balantacounda et de Kaalolaal Blouf-Fogny, des outils de gestion concertée et durable des ressources marines et côtières, il n'en demeure pas moins que la création des deux derniers restes toujours non aboutie. Il est par conséquent important de renforcer ces AMP en les dotant de moyens financiers, scientifiques et logistiques pour un fonctionnement autonome. Face aux enjeux socioéconomiques de la zone côtière, la politique de protection des ressources naturelles doit permettre de renforcer une maîtrise de l'espace et du potentiel en ressources marines et terrestres par les habitants.

Au-delà de la formule incantatoire, l'approche participative doit être renforcée par les concepts de cogestion, de concertation, de négociation. La participation doit permettre aux populations des terroirs des AMP en Casamance de s'approprier véritablement ces outils par la restitution du pouvoir d'initiative et de décision dans la conception et la mise en œuvre des actions et programmes. Parallèlement, les structures techniques cèdent progressivement l'autonomie à la population. Dans ce contexte, le principal problème ici demeure l'insuffisance de l'adhésion des pêcheurs migrants souvent originaires de

Saint-Louis (dominants sur le littoral de Casamance) qui, à cause de leur mobilité aléatoire, sont exclus et/ou s'excluent des avantages de l'AMP puisqu'ils ne se l'approprient pas. Par ailleurs les AMP de Niamone-Kalounayes et de Kassa-Balantacounda appartenant à la deuxième génération (celles créées pour renforcer l'AMP d'Abéné), n'ont pas encore produit de résultats. Il en va de même pour l'AMP de Kaalolaal Blouf-Fogny (KBF), appartenant à la dernière génération.

2.3.2. LA RESPONSABILISATION DES ACTEURS LOCAUX

Étant les premiers bénéficiaires des projets de gestion des ressources naturelles, les acteurs locaux doivent être au cœur de l'approche participative et en assurer la continuité. Dans le cas de l'AMP d'Abéné où la majorité des exploitants sont des migrants saisonniers, il est nécessaire de les faire participer à la mise en œuvre des politiques de cogestion des ressources naturelles tout en tenant compte de leur mobilité. Ainsi, organisés en comité de gestion, ces acteurs bénéficient de formations complémentaires qui leur permettent d'avoir le niveau nécessaire de manipulation et de confection des outils de management environnemental. D'autres acteurs à l'image des ONG interviennent dans le processus de gouvernance et de gestion participative (Oceanium, Caritas, NCD). Les ONG facilitent la recherche de financement des comités alors que les partenaires privés doivent bénéficier des résultats des politiques mises en place dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.

La gestion des ressources naturelles en milieu côtier demeure toujours un enjeu pour l'aménagement du littoral de la Casamance. Les ressources ont subi une pression due au développement de la pêche maritime artisanale pratiquée par les pêcheurs migrants le long du littoral, mais aussi à la pêche industrielle avec des bateaux très mal contrôlés. Ces types de pêches, considérés comme à l'origine de la surexploitation, ont poussé les organismes publics à prendre des mesures de régulation. En Casamance, l'AMP d'Abéné est l'un des outils de gestion des ressources naturelles qui adopte une démarche participative, malgré la complexité du jeu des acteurs objet de confusions dans les responsabilités et les prérogatives posant parfois des contraintes majeures pour une bonne gestion

concertée du littoral. Ainsi, les initiatives innovantes de valorisation des produits de la mer (amélioration des techniques de transformation, traçabilité, labellisation), quand elles sont portées voire initiées par les groupements de producteurs (GIE, CLPA, etc.), peuvent constituer une alternative durable à l'extraction des ressources. Dans le même sens, les projets de modernisation des quais de pêche, pièce maîtresse de la gestion intégrée et participative du littoral, peuvent, à l'exemple de Mbour, constituer des arènes de concertation entre les acteurs de la filière et promouvoir la chaîne de valeur (Cormier-Salem 2013).

2.4. LES APC KAWAWANA DE MANGAGOULACK ET KAPAK OLAL DE MLOMP : DES SITES NATURELS SACRÉS ET DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

L'APAC de Mangagoulack est l'une des premières initiatives au Sénégal et particulièrement en Casamance ouvrant des perspectives nouvelles pour une conservation plus participative, équitable et efficace de l'environnement marin côtier. Appréciée pour sa contribution à la conservation du patrimoine naturel des terroirs, l'APAC de Mangagoulack créée en 2009 a inspiré celle de Mlomp créée en 2013. Ainsi, à la différence des AMP de l'État, les APAC relèvent d'une forme de gouvernance par les peuples autochtones. L'UICN les définit comme « des aires protégées où l'autorité et la responsabilité de la gestion sont confiées aux peuples autochtones et aux communautés locales sous diverses formes d'institutions ou de réglementations coutumières ou juridiques, formelles ou informelles » (Cormier-Salem 2015 ; Diallo 2019) Son objectif est de limiter fortement le libre accès et d'initier une gestion patrimoniale de proximité afin de contribuer à la restauration des bénéfices pour tous les utilisateurs du système y compris les « non-locaux ».

2.4.1. DE LA DÉFAILLANCE DES AMP A L'IDÉE DE SYSTÈMES TRADITIONNELS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DES RESSOURCES : L'APAC DE MANGAGOULACK

Depuis la conférence de Durban en 2004, de nombreux modèles d'AMP se sont développés. En protégeant et en restaurant la biodiversité, elles entraînent une amélioration qualitative et quantitative de la ressource. Les AMP

devaient permettre une pêche viable et bénéfique aux populations riveraines. Or, les différents modèles demeurent peu efficaces et les règles sont peu suivies.

A Mangagoulack, en pays Diola, apparaît un autre dynamisme reposant sur une cohérence géosociétale du territoire qui s'appuie sur un mode de conservation se fondant sur le caractère sacré des ressources. La sacralisation des sites naturels et des pratiques qui leur sont liées consolident et renforcent les formes de gouvernance traditionnelles (Badiane & Coly 2017). En effet, dans la région de la Basse Casamance de culture à dominance Diola, certains espaces conservent un caractère sacré, lié aux initiations traditionnelles comme les bois sacrés. Les fétiches protecteurs des villages jouent un rôle important afin d'avertir la population de la sacralité des lieux. Dans les bolongs, ce sont les confréries des femmes qui peuvent définir la sacralité d'un lieu et sa temporalité, permettant ainsi des pauses dans la saison de pêche. A Mangagoulack, les anciens des villages avaient établi des lois basées sur leurs connaissances empiriques afin d'assurer l'utilisation durable des ressources halieutiques. Les savoirs naturalistes locaux sont souvent de plus en plus considérés comme des éléments de la tradition, à forte valeur identitaire et patrimoniale qu'il faut conserver et valoriser au même titre que les diverses composantes de la biodiversité (Cornier Salem et Roussel 2005 : 4 ; Faye 2021 : 10). Ainsi, bien avant la reconnaissance de l'APAC de Mangagoulack, les bolong du *Mitij et du Kiling-kiling* étaient considérés comme des sites naturels sacrés où vivaient des êtres surnaturels. Ces derniers avaient un rôle dissuasif pour toute personne qui tentait d'y pêcher. Ces histoires légendaires racontées pendant plusieurs générations étaient un moyen de dissuader les exploitants de manière abusive. D'ailleurs selon les anciens, *Kiling-kiling* signifie en langue locale « un par un » ; c'est dire un poisson à chaque prise. C'était la réponse du *Djinn* à chaque fois qu'un pêcheur lui demandait si la zone est poissonneuse (Faye 2021 : 74). La constitution d'une APAC prenait tout son sens à Mangagoulak, car, il y a une adéquation entre le vécu du territoire et son éventuelle gouvernance sur les principes de la sacralisation des lieux traditionnels.

Le constat fait est que la quantité prise par les pêcheurs de petites pirogues à rame devenait de plus en plus faible, alors que dans les années 1980 les captures étaient plus importantes pour un effort

moindre. Le début de la baisse des captures est constaté en 1990, et s'est surtout traduit par la rareté des poissons nobles (*Sphyraena baracouda*, *Diagramma mediterraneus*, *Diagramma mediterraneus*, etc.).

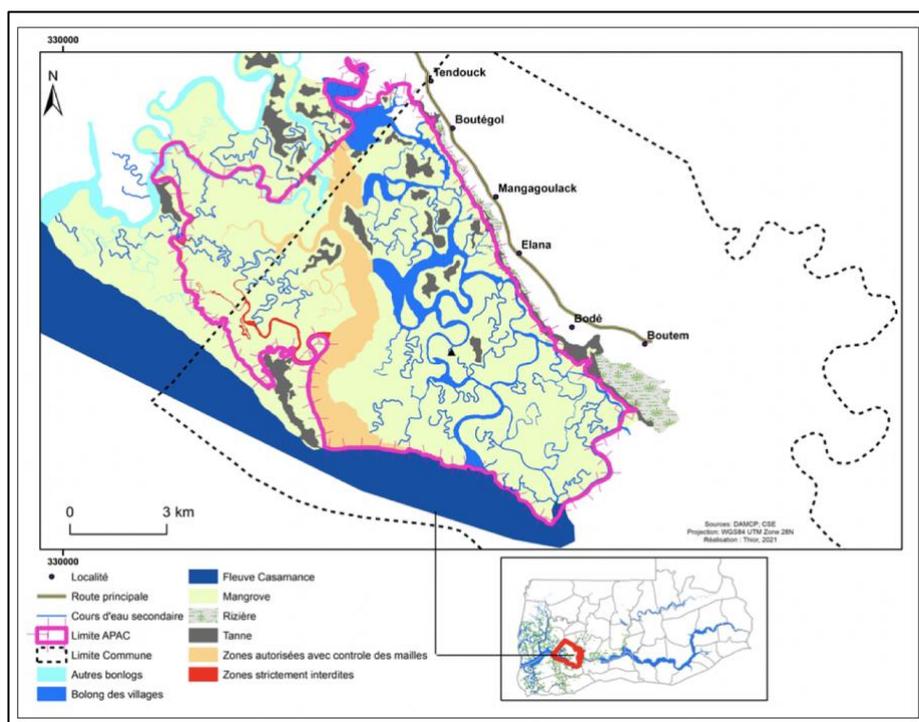
Ayant compris tôt la menace sur la ressource, les pêcheurs locaux ont lancé l'idée d'une association. Il y eut alors de nombreux débats avec tous les acteurs des villages de la commune (les pêcheurs, les chefs religieux, les notables, les hommes, les femmes), et des accords ont été donnés par les pêcheurs en 2006 pour monter le projet d'association.

Ainsi, des actions ont été menées à l'image du reboisement de la mangrove en 2006, la création de digues en 2008. L'idée de protéger le secteur de la pêche a entraîné la création d'un comité restreint de 10 personnes, soit 1 personne par village ; un exemple de démocratie participative qui d'ailleurs a toujours été l'apanage de la société Diola. Enfin, ce mouvement participatif a été reconnu et a reçu l'aide du Consortium APAC international coordonné par une Italienne de Gènes qui s'est intéressée au projet et joué un rôle moteur. Avec elle, le comité de pilotage découvre l'existence de ce mode de gouvernance et lance l'APAC et l'apprécie alors que les services de l'État veulent une AMP.

2.4.2. L'AUTONOMIE ET LA RECONNAISSANCE DES APAC

A la différence des AMP et des Parcs nationaux qui sont reconnus par décret national puisque la zone côtière relève de la compétence régionale depuis la loi de transfert de compétences de 1992), les APAC sont reconnues au niveau local. La création de chaque APAC émane d'une volonté locale et requiert l'approbation de l'autorité décentralisée. Le projet d'APAC est présenté quatre fois au Conseil Régional avant d'être accepté. Il faut attendre l'acte III de la décentralisation adoptée en 2013 pour que dans une perspective nationale, le conseil de l'environnement, le conseil économique et social, le conseil des collectivités territoriales soient favorables à la reconnaissance des APAC. 25 APAC sont reconnues au Sénégal, avec des organes de gouvernance administrés par chaque APAC ainsi que le zonage des activités et des zones de protection et de surveillance (fig.6).

Fig. 6 : Occupation du sol et zonage de l’APAC de Mangagoulack



Réalisation : Thior, 2021/ DAMCP

2.4.3. OPPORTUNITÉS ET DÉFIS DES AIRES DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET COMMUNAUTAIRE

L’approche de la gouvernance privilégiée par l’APAC repose sur un ensemble de comportements et

d’exigences autour de la ressource. Pour le comité de gestion, cette gouvernance traditionnelle des ancêtres est perçue comme plus rationnelle et limite ainsi les risques de surexploitation (tabl.2).

Tabl. 2 : comparaison entre les formes de gouvernance

Gouvernance traditionnelle	Gouvernance moderne
Gouvernance par des peuples autochtones et des communautés locales	La gouvernance partagée
Acteurs locaux et ONGs	L’État et ses services déconcentrés
Organes Conseil de la Communauté Rurale de Mangagoulack L’Assemblée Générale de l’APCM Bureau de l’APCRM Conseil des Sages Conseil Scientifique RAMPAO ONGs	Organes Conseil d’orientation ; Comité scientifique et technique ; Comité de gestion et ; Conseil des sages.
Gouvernance proposée par KAWANA	Gouvernance participative consensuelle entre l’État et la population locale
Sacralisation	Écologie
Savoirs naturalistes, empiriques, traditions coutumières	Connaissances systématiques, théoriques
Valeur identitaire et patrimoniale	Composantes de la biodiversité
Culte	Rationalisation, Développement Durable

Sources : Enquêtes de terrain : Thior & Desse (2020)

La communauté estime que les lois de protection des espaces protégés ne sont pas assez respectées. En effet, les réserves forestières de la Casamance subissent des trafics illicites de bois, souvent du fait de bucherons Bissau Guinéen, alors que les bois sacrés sont préservés. Il n'y a jamais d'incendies ni d'exploitation du bois dans ces endroits voués au culte animiste. Ces mécanismes spécifiques d'utilisation et de gestion des espaces et des ressources fondées sur les réalités mystiques, rendent possible la survivance des sites naturels sacrés, éléments incontournables de la reproduction des aspects matériels et immatériels de la société Diola, de son héritage historique, socio-culturel et religieux (Badiane & Coly 2017 : 7 ; Diatta 2017 : 29). Pour Samba Salatou, coordinateur de l'APAC, les règles d'accès aux sites vont de l'interdiction totale à l'accès libre, en passant par l'accès restreint aux familles dépositaires ou aux résidents locaux.

Dans la gouvernance traditionnelle de ces aires, il est interdit de pêcher à l'aide d'un navire à moteur. Seules les pirogues à rame sont autorisées, ainsi que des filets à petites tailles et à maillage réglementé, car cela va dans le sens de la durabilité. Le moteur est uniquement autorisé pour traverser la zone et transporter des passagers.

Par ailleurs, le poisson est vendu localement selon la réglementation. En effet, des panneaux mentionnent que : « la vente du poisson est obligatoire dans les terroirs villageois et son exportation pour la vente à Ziguinchor est interdite ou réglementée ; sauf si la pêche est effectuée dans le grand bolong ». Les zones interdites aux pêcheurs qui vendent leurs produits hors de la commune sont délimitées par des fétiches que posent les femmes. A certaines périodes de l'année, les femmes reviennent du bois sacré et interdisent l'exploitation des huîtres.

Le développement du tourisme de nature, qui est parfois mis en avant dans les AMP comme un moyen de compenser la baisse de la ressource, liée à la préservation et de fournir aussi de nouveaux emplois (guide, restauration, hébergement, artisanat...) n'est pas envisagé par le comité de gestion. Les habitants ont peur que les touristes dénaturent le mode de vie des populations et leur identité. Les activités récréatives de pêche sportive sont ainsi interdites. Quelques campements touristiques sont tolérés s'ils restent isolés, éloignés des villages afin de ne pas modifier l'identité des communautés Diola. Malgré leur volonté, les surveillants (des pêcheurs locaux) ne

sont pas assermentés, mais ils sont appuyés par les femmes qui posent les fétiches qui marquent des limites territoriales temporaires.

Si la grande majorité de ce règlement est observé par les pêcheurs de la communauté ou des villages voisins de culture Diola, de plus en plus de conflits surviennent avec les pêcheurs originaires du Nord du Sénégal qui ne reconnaissent pas la valeur des fétiches.

CONCLUSION

Les enjeux socioéconomiques du littoral sénégalais ont incité les pouvoirs publics à mettre en place des politiques pour appuyer les initiatives locales de gouvernance et de gestion des ressources naturelles

Cette approche était déjà amorcée à la Convention sur la Diversité Biologique de Rio en 1992, avec la nécessité d'une gestion intégrée, durable et participative. Ainsi, les tensions observées autour des ressources marines ont inspiré l'Etat du Sénégal à intégrer le participatif dans la gestion des AMP, en prenant en compte les savoirs locaux et traditionnels de populations indigènes et des communautés autochtones.

Cependant, malgré la volonté de l'Etat de faire de ces AMP des outils de gestion concertée et durable des ressources en zone côtière, il n'en demeure pas moins que cette création reste toujours à l'état virtuel. Cette initiative ne parvenant toujours pas à régler les conflits entre les différents usagers autour des ressources. La gouvernance participative mise en avant comme approche privilégiée par les AMP demeure toujours controversée. Mais, au regard des enjeux économiques territoriaux, un projet commun de l'espace maritime de la Casamance devrait offrir spécifiquement l'avantage à la protection de l'environnement en déterminant de manière précoce l'impact potentiel des usages multiples de l'espace et les perspectives qu'ils offrent. Un tel projet commun peut également offrir une harmonisation des compétitions entre les secteurs et la création des synergies entre les différentes activités de développement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BADIANE Sidia Diaouma & COLY Adrien, 2017. « Diversité et particularité des sites naturels sacrés en Casamance amphibie. Quel intérêt pour la conservation ? » Actes du colloque international *sciences participatives, gouvernance des patrimoines et territoire des deltas*, Dakar, Harmattan, p.107-120.

BALLAND Marie, 2009. *Elaboration d'une méthode d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth au Sénégal*. Mémoire de Master, Liège, Université de Liège, 131p.

CORMIER-SALEM Marie Christine, 2019. « Jeux d'échelles et solidarités territoriales : vers une gouvernance multiscale des aires protégées », in Boulay S., Fanchette S. (éd.), *La question des échelles en sciences humaines et sociales*, Versailles, Montpellier, Quæ, IRD, p.72-90.

CORMIER-SALEM Marie Christine 2015. « De la conservation à la concentration. Quelle AMP pour quelle gouvernance ? » Marseille : IRD, coll. Synthèse : p.97-116.

CORMIER-SALEM Marie Christine 2013. « L'aménagement du littoral : un enjeu crucial pour les pêcheries artisanales. » in *Artisans de la mer : une histoire de la pêche maritime sénégalaise*, PALOC, Paris, France, s.n. ([ird-00827404](https://doi.org/10.4000/ird-00827404)) p.136-145,

CORMIER-SALEM Marie Christine & ROUSSEL Bernard, 2005. « La reconnaissance de patrimoines naturels à la valorisation des savoirs locaux » Colloque et séminaire, IRD-MALD-MNHN, Paris, p.515-528.

DAHOU Tarik, 2009. « Gérer l'espace sans gouverner les hommes : le dilemme des aires protégées (Saloum, Sénégal) ». *Anthropologie et sociétés*, vol.34, no 1, 2010, p.75-93. Diffusion numérique : 28 juillet 2010 :

URI <https://id.erudit.org/iderudit/044197>

DOI <https://doi.org/10.7202/044197>

DESSE Michel, GUINEBERTEAU Thierry, MIOSSEC Jean-Marie & TROUILLET Brice, 2022. « Dynamismes des façades et planifications terrestre et maritime en Afrique ». *Territoire d'Afrique* no 12. Université

Cheikh Anta Diop de Dakar et UMR GRED Montpellier, p.7-10.

DIALLO Mariama, 2019. « La fabrique des acteurs de la justice environnementale dans l'Aire marine protégée du Bamboung au Sénégal ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Vol. 19, Numéro 1 | URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/24088> ;DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.24088>.

DIATTA Claudette Soumbane, DIOUF Malick, KARIBUHOYE Charlotte & SOW Amadou Abdoul, 2017. « Sites naturels sacrés et conservation des ressources marines et côtières en milieu traditionnel Diola (Sénégal) », *Revue ethnoécologie* <http://journals.openedition.org/> : DOI :10.4000/ethnoecologie.2900.

DIOUF Edouard Bernabé, 2016. *Migration des pêcheurs ghanéens en basse Casamance*. Mémoire de Master, Université Assane Seck de Ziguinchor, 88 p.

FAYE Marie Hélène Tening, 2021. *Conservation de la biodiversité et développement local : cas de l'APAC de Mangagoulack*. Mémoire de Master, Université Assane Seck de Ziguinchor, 136p.

MIOSSEC Jean-Marie, 2011. « Le développement local, entre mondialisation et promotion des territoires : de la gouvernance à l'articulation des pouvoirs et des territoires ». *Revue Territoires d'Afrique*. Université Cheikh Anta Diop de Dakar et UMR GRED Montpellier no 2. p.8-28.

Plan d'Aménagement et de Gestion de l'AMP de Somone (PAG,), 2018. , DAMCP, Dakar, 93 p.

SANE Tidiane, DIEYE El. Hadj Balla & DESCROIX Luc, 2017. *Un littoral en mouvement : diversité, dynamiques et mutations des territoires frontaliers du Sud-ouest du Sénégal et du Nord-ouest de la Guinée-Bissau*, Montreuil (FRA) ; Paris (FRA) ; Ziguinchor : GRDR ; IRD ; UASZ, 133 p.

SENE Abdourahmane. Mbade & DIEME Idrissa Lamine, 2018. « Entre développement touristique et recul des espaces rizicoles dans la commune de Diembéring (région de Ziguinchor, Sénégal) : quelle alternative pour un développement local durable ? » *Revue Belge de géographie* : <https://doi.org/10.4000/belgeo.23362> 18p.

SY Oumar, SANE Tidiane & DIEYE El-hadji Balla., 2018. « Dynamique et aménagement de la frange littorale de la commune rurale de Diembéring ». n book : Rubén Camilo. Lois-González, Yamilé Perez-Guilarte et Rosa Verdugo-Matés (éds) Afrique de l'Ouest : questions sur le développement à l'échelle locale, Grupo ante (GI-1871), Santiago de Compostela.

THIOR Mamadou, 2020. « *Dynamique du littoral de la Casamance : Caractéristiques morphodynamiques, changements environnementaux et impacts socioéconomiques* » Thèse de Doctorat, Université Assane Seck de Ziguinchor, 389p.

THIOR Mamadou, GOMIS Joseph Samba, BADIANE Alexandre & SANE Bouly, 2020. « Pêche autour du noyau rural de Kafountine (Sénégal) : un moteur de recompositions socioéconomiques ». *Revue espace géographiques et sociétés marocaines*, no 36, juin 2020, p.119-133.

THIOR Mamadou, SANE Tidiane, WADE Cheikh Tidiane, SY Oumar & DESCROIX Luc, 2021. « L'aménagement du littoral de la Casamance : quels enjeux au regard de sa dynamique actuelle ? ». *Revue Études caribéennes*.
URL:<http://journals.openedition.org/etudescaribeenes/20839>

THIOR Mamadou, 2022. « Gouvernance et gestion participative des ressources marines et côtières : les aires marines protégées au Sénégal ». *Territoires d'Afrique* no 12. Université Cheikh Anta Diop de Dakar et UMR GRED Montpellier. p.131-136.

THIOR Mamadou, SOW Djiby, DIOUF Edouard Bernabé, MBALLO Issa, CISSOKHO Dramane, SANE Tidiane & DIEDHIOU Paul, 2022. « Quando ataques armados esporádicos levam à recomposição das atividades de pesca na Casamansa marítima ? » *Cadernos de Estudos Africanos* 42 | 2022 O processo de paz do conflito de Casamansa, <https://doi.org/10.4000/cea.6680>

AUTEURS

Mamadou THIOR

Maître de Conférences assimilé

Département de Géographie Faculté des Lettres et Sciences Humaines,
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

Courriel : mamadou6.thior@ucad.edu.sn

Michel DESSE

Professeurs des Universités (CNRS - UMR LETG – Nantes Université)

Projet de recherche H2020-MSCA-RISEPADDLE, financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 (Subvention no 734271).

Courriel : michel.desse@univ-nantes.fr

AUTEUR CORRESPONDANT

Mamadou THIOR

Courriel : mamadou6.thior@ucad.edu.sn



© Édition électronique

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster/>

© Éditeur

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

© Référence électronique

Mamadou THIOR & Michel DESSE, « *Tension autour des Aires Marines Protégées (AMP), Levier de Gouvernance pour la gestion des ressources marines côtières en Casamance (Sénégal)* », Revue Espaces Africains (En ligne), 2 | 2022 (Varia), Vol. 1, ISSN : 2957- 9279, mis en ligne, le 30 décembre 2022.
